

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 11

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Novembre 1999

	Pages
Armées étrangères	
■ Les contributions de l'Armée fédérale autrichienne	3
SPAC	
■ Un Belge inspecteur de l'ONU en Irak	10
■ Menace de guerre bactériologique et chimique en Israël	15
■ Nouvel appareil de détection chimique en Suisse	18
■ Sas d'entrée des abris	20
■ Menace chimique, enjeux et délits bio-médicaux	25
Renseignement	
■ L'armée suisse teste un système de surveillance	27
Montagne	
■ Patrouille des glaciers édition 2000	28
Portrait	
■ Cap Nicod, tabac brun et béret vert	29
Histoire	
■ Le dossier Denfert-Rochereau (2)	31
■ Nos monuments aux morts	36
Idées de lecture	
Nouvelles brèves	
Revue des revues	
SSO: comité central	
RMS-Défense Vaud	

Sauvegarde de la paix aux frontières et à l'étranger

Les contributions de l'Armée fédérale d'Autriche

L'armée fédérale d'Autriche est tenue à assurer – selon la Constitution fédérale – la défense militaire du pays, le maintien de la paix et de l'ordre à l'intérieur, le fonctionnement des institutions démocratiques selon les exigences des autorités civiles, l'appui subsidiaire en cas de catastrophe de grande envergure et l'assistance à l'étranger dans le cadre d'une organisation internationale ou nationale.

■ Div Horst Pleiner ¹

Le maintien de la paix n'est pas prévu par ces bases juridiques, mais il est mentionné dans les objectifs de la politique de sécurité de la République d'Autriche, qui procède toutefois du plan de défense du temps de la guerre froide et qui devrait donc être adapté à la situation actuelle. Ces objectifs prévoient le maintien de la paix à l'intérieur du pays. La sauvegarde de la paix au delà du pays constitue donc un élément très important de la politique de sécurité. Il doit être considéré comme l'ensemble des mesures prises afin de sauvegarder la paix et la prospérité à l'intérieur, ainsi que dans le domaine de la politique extérieure et militaire.

En optant pour cinq brigades actives, trois brigades de chasseurs et deux brigades de chasseurs de chars, complétées par des troupes de soutien des deux

commandements de corps restants, ainsi que des bataillons de chasseurs de l'organisation territoriale à emploi mobile dans tout le territoire fédéral, l'Armée fédérale d'Autriche a choisi une organisation adéquate en vue des missions prévisibles à court et à long termes.

La situation militaire et stratégique de l'Autriche est désormais caractérisée par le fait que, à l'exception de la Suisse, du Liechtenstein, de la Slovénie et de la Slovaquie, tous les autres pays limitrophes sont membres de l'OTAN; en outre, la Slovénie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque cherchent à devenir membres de l'Union européenne. La menace militaire classique contre l'Autriche s'est amenuisée. En outre, en tant que membre de l'Union européenne, l'Autriche est en même temps partenaire de onze Etats, tous membres de l'OTAN.

La sauvegarde de la paix à l'intérieur, c'est-à-dire dans le

¹ Il s'agit d'une version condensée de l'exposé du général autrichien, présenté à l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers (26 juin 1999).